

# **COMPTE RENDU DETAILLE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2021**

**Présents** : Madame VIOLLAND Anne-Cécile, Maire, Madame WENDLING Nadine, Madame GAUTHIER Béatrice, Madame LAMBRECHT Isabel, Monsieur BUTTAY Thierry, Adjoint, Madame BEGNI Sandrine, Madame DURET Claudette, Monsieur DUPRAUX Olivier, Madame GAMBLIN Fabienne, Monsieur GAVET Anthony, Madame JACQUIER Aurélia, Madame PERROT Maud, Monsieur POLLEZ Pierre-Etienne, Monsieur ROUVIERE Damien, Monsieur TISSOT Fabien.

**Absents excusés** : Monsieur LACHAT Hervé (pouvoir donné à Madame GAUTHIER Béatrice), Monsieur RUFFET Christian (pouvoir donné à Madame WENDLING Nadine), Monsieur BECAVIN Serge (pouvoir donné à Monsieur BUTTAY Thierry), Madame BONNAZ Lisette (pouvoir donné à Monsieur GAVET Anthony), Madame THOUVILLE Nathalie (pouvoir donné à Madame VIOLLAND Anne-Cécile).

**Absents** : Monsieur JACQUIER Cédric, Madame MERMIER Arlette, Madame ROBERT Chimène.

**Secrétaire de séance** : Monsieur ROUVIERE Damien.

Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures et remercie les participants de leur présence.

Elle communique la liste des absences excusées et constate que le quorum est atteint.

Le secrétaire de séance est désigné.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance.

Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

## **ADHÉSION AU SERVICE DE POLICE MUNICIPALE DE LA VILLE D'EVIAN (2021-31)**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 26 novembre 2020 n° 2020-47, le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement à ce que la Commune de Nevecelle rejoigne la Police Municipale d'Evian suite à la dissolution de la police pluricommunale, créée en 2015 entre les Communes de St-Gingolph, Thollon, Meillerie, Lugrin, Maxilly et Nevecelle. Pour rappel, cette dissolution avait été imposée du fait du retrait de la Commune de Maxilly marquant ainsi une discontinuité territoriale de la structure.

Une délégation avait été donnée à Madame le Maire pour la finalisation de ce dossier dans la délibération précitée mais par souci de transparence, il a été décidé d'associer à nouveau le Conseil Municipal, dans la démarche.

Différents échanges sont intervenus entre la Ville d'Evian et notre Commune afin de fixer les modalités de mutualisation du service de la Police Municipale d'Evian. Plusieurs alternatives de partenariat ont été proposées.

En fonction de nos attentes, il est proposé d'assurer les missions qualifiées de « Présence de proximité » et les interventions sur demande de la Mairie ou de la Police Nationale.

Ce format permet de répondre aux missions de patrouille de proximité à intervalle régulier sur le territoire de la Commune et à assurer une réponse aux demandes d'interventions pour raison de sécurité (incivilités en flagrance, conflits de voisinage,...) de la Mairie et des administrés sur appel à la permanence téléphonique.

Seront donc assurés, les missions suivantes :

- Assistance à personne,
- Demande d'intervention suite appel de riverain ou du personnel de la Mairie de Neuvecelle,
- Sécurisation ponctuelle de sortie d'école lorsque des nuisances sont constatées,
- Intervention pour stationnement gênant de véhicule,
- Patrouilles préventives et de sécurisation quotidiennes du territoire de la commune de Neuvecelle,
- Contrôle de la vitesse sur sites identifiés par la commune de Neuvecelle,
- Gestion incivilité, conflit de voisinage, petite délinquance,
- Surveillance générale plages, parcs publics en saison estivale à minima 1h/jour du 15/06 au 15/09,
- Gestion urbanisme sur un besoin exprimé,
- Renfort Police Nationale en cas d'accident ou de demande d'assistance,
- Conseil en matière de sécurité prodigué par le responsable du service ou son adjoint.

L'exercice de ces missions nécessiterait deux effectifs supplémentaires et porterait ainsi l'effectif de la Police Municipale d'Evian à 10 agents et permettrait de constituer ainsi 5 patrouilles.

La charge totale pour notre Commune représenterait environ 80 000 euros annuel et pour le présent exercice budgétaire, l'engagement de dépense sera proratisé.

Il est proposé de conclure la convention proposée en annexe pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après avoir pris connaissance du projet de convention de mise à disposition des agents de la Police Municipale d'Evian-les-Bains au bénéfice de notre Commune,

Vu le Code générale des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le Code de Sécurité Intérieure, et notamment les articles L 512-1 et R512-3

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **retire** la délibération n° 2020-47 du 26 novembre 2020,

- **approuve** les termes de la convention précitée et jointe en annexe de la présente délibération,

- **autorise** Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet,

- **précise** qu'une visite des locaux de la Police Municipale d'Evian, par les élus Neuvecellois et Evianais, sera organisée à l'automne prochain.

## **PARTENARIAT AVEC LE FOYER RURAL SPORTIF DE CHAMPANGES POUR LA CREATION D'EQUIPES DE JEUNES DE FOOTBALL (2021-32)**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle et son Adjoint en charge de la vie associative ont été sollicités

par les représentants du Foyer Rural Sportif de Champanges pour un partenariat ayant pour objectif de permettre à de jeunes joueuses ou joueurs de notre commune de rejoindre les équipes que ce club a décidé de créer dès la saison 2021-2022.

Les catégories d'âge concernées sont les U7, U9, U11, U13 et U15.

Ce partenariat permettrait à des jeunes des communes du secteur de pratiquer le football dans une structure renforcée et dans une ambiance conviviale avec un fort esprit de camaraderie.

Cette initiative vient également compléter le panel associatif de notre Commune dont les activités s'adressent essentiellement, pour l'heure, à un public adulte.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** un partenariat à intervenir avec le Foyer Rural Sportif de Champanges ayant pour objectif de permettre à de jeunes joueuses ou joueurs de notre commune de rejoindre les équipes de ce club,

- **décide** le versement d'une subvention de 1 000 euros au Foyer Rural Sportif de Champanges pour mener à bien ce projet et **autorise** Madame le Maire à effectuer le mandatement de cette dépense dont les crédits sont prévus à l'article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé) du budget primitif de 2021,

- **décide** d'apporter son concours et son soutien en termes de communication autour de cette action.

## **MOTION DE SOUTIEN AU COMITÉ RÉGIONAL RHÔNE-ALPES POUR LE DON DU SANG BÉNÉVOLE (2021-33)**

Madame le Maire expose à l'assemblée que le Comité Régional Rhône-Alpes pour le Don de Sang Bénévole, représentant huit Unions Départementales et fort de plus de 350 associations, est extrêmement inquiet sur le devenir de notre système de Transfusion Sanguine, qui, efficient, a assuré à notre pays l'autosuffisance en produits sanguins depuis plus de 70 ans, contribuant ainsi au rayonnement de la France dans le monde.

La chute de la collecte rémunérée de plasma des laboratoires privés durant la pandémie a engendré une pénurie de médicaments dérivés du plasma et plus particulièrement des immunoglobulines. Cette situation, malheureusement, n'est pas un cas unique et va s'installer durablement du fait de la dépendance de notre système de santé vis-à-vis des multinationales pharmaceutiques.

Afin de renforcer notre souveraineté sanitaire, la Fédération a fait deux propositions :

- 1.- Le renforcement de la position à hauteur de 50% du LFB sur le marché Français lors de la mise en service de l'usine d'Arras qui est possible grâce à la participation de l'état,
- 2.- Une augmentation substantielle de la collecte de plasma, afin de tendre vers une autosuffisance européenne sur ce produit stratégique et fournir, suivant les règles éthiques qui sont les nôtres, le plasma nécessaire à la réalisation du premier objectif.

Toutefois, conscients qu'une solution, même temporaire, doit être trouvée très vite afin que les patients puissent disposer des médicaments dont ils ont besoin, les 2 850 associations, au travers de la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole, ont demandé à la Direction Générale de la Santé de convoquer

un comité de pilotage de la Filière Sang pour permettre à l'ensemble des parties prenantes d'échanger et de proposer des solutions qui aient un effet mobilisateur.

Encouragés par l'inaction de l'État, les fractionneurs privés, source de cette pénurie, ont mis en place des ateliers de réflexion. Ils s'octroient ainsi le rôle de décideurs qui dans notre système démocratique est dévolu à notre gouvernement légitimement élu par la communauté nationale. Cette captation de l'esprit de la démocratie sanitaire ne saurait être tolérée par les 800 000 membres.

Dans le même temps, l'Établissement Français du Sang, opérateur public de la Transfusion, doit faire face à de très nombreuses difficultés financières et de recrutement. Les tarifs de cession du plasma matière première (les plus bas d'Europe) qu'il doit fournir au LFB le ruinent, alors qu'il a été accordé, certes sous la contrainte, une augmentation très substantielle des médicaments dérivés du plasma aux entreprises privées de fractionnement. Cette injustice financière a pour répercussion la mise à mort de nombreuses collectes rurales et maisons du don.

Bon nombre de collectivités locales font les constats d'un manque cruel de personnel soignant, héros de la lutte contre la Covid-19. En reconnaissance de leur rôle stratégique dans la vie de la nation, le Ségur de la santé a été initié. Cependant, le gouvernement n'a pas inclus le personnel de l'Établissement Français du Sang, des hommes et des femmes tout aussi héroïques qui tout au long de la crise sanitaire ont poursuivi les prélèvements dans des conditions de tension et de travail précaires, assurant ainsi l'autosuffisance en produits sanguins.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et compte tenu de son attachement à notre modèle transfusionnel éthique et à la démocratie sanitaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient la démarche du Comité Régional pour le Don du Sang Bénévole qui demande :

- **de restaurer** la place centrale de l'État dans la question des médicaments dérivés du plasma, en exigeant l'organisation d'un COPIL « Filière Sang ».
- **d'inclure** le personnel de l'Établissement Français du Sang dans le Ségur de la santé, faute de quoi, ce très bel opérateur public ne pourra plus remplir sa mission, mettant le million de malades dans une extrême précarité sanitaire.
- **de revoir** le tarif de cession au LFB du plasma matière première, afin qu'il soit possible de mener la politique de souveraineté sanitaire voulue par le Président de la République.

**Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal,**

- **a été informé** des manifestations estivales à venir,
- **a remercié** les services de la Ville d'Evian pour leur soutien et leurs concours sur différents sujets.